

La Gazette de Sorel,

JOURNAL DU DISTRICT DE RICHELIEU.

G. I. Barthe, Rédacteur.

Abonnement \$1 par semestre, payable d'avance, ou \$1.25cts. après échéance.

J. Chenevert, Imprimeur.



Santé, bonheur et longue Vie.

Obtenus par tous au moyen des Pilules Domestiques végétales du Dr. Buchanan, préparées sous la prescription de feu docteur Buchanan, membre du collège royal des médecins, etc.

Les cures sont nombreuses et leur efficacité a été prouvée par des milliers de cas.

Son Honneur le maire de Londres, les magistrats éminent de Westminster, de la rue Bow, etc., ont donné des certificats. Les médecins les plus célèbres, les membres du clergé et autres s'en servent.

PILULES DE SALSAPARILLE DU DR. BUCHANAN.

Il est un fait bien reconnu que la Salsaparille purifie bien le sang.

PURIFIEZ BIEN VOTRE SANG!!

LES INTÉRIEURS LIBRES!

Ces Pilules arrêtent la maladie dès son origine, et sont pour la cure de toutes les maladies des femmes et des enfants : telles que les Eruptions, les Indigestions, les maladies bilieuses du foie et de l'estomac, fièvre générale, la Goutte, le Rhumatisme, le Lumbago, douleurs dans les membres, maux de tête et de gorge, en un mot toutes les maladies causées par l'irrégularité des intestins.

Ces pilules sont spécialement contre les effets du mercure, purifient le sang, renouvellent tout le système et toutes les fonctions; les douleurs de la vie deviennent un plaisir quand avant elles étaient un fardeau. N'hésitez pas, ne tardez pas! Un estomac sain amène un corps sain! Un corps sain contient du sang pur. Quand l'estomac, le corps et le sang sont purs, la santé est certaine.

Vendues en bouteilles, à 1s 1d 1/2, 2s 6d et 11s.

PREMIER TONIQUE DU DR. BUCHANAN.

Contre le relâchement nerveux et la faiblesse générale. Cette essence restore avec une rapidité remarquable les constitutions les plus débiles, assure une santé permanente, et redonne le développement du système musculaire.

Cette médecine ne ramène pas seulement la santé en même temps qu'elle l'a renforcée, mais encore elle augmente la vigueur naturelle de l'homme dans sa jeunesse, dans sa maturité et dans sa vieillesse. Les propriétés de cet essence agissent directement sur le système nerveux, tonique, et réchauffent, augmentant et purifiant chaque fibre vitale; soulagent et ne manquent jamais et est parfaitement en accord avec les lois de la nature. De même que la pluie reverdit la végétation, de même aussi cet agent tout puissant ramène la force et l'énergie perdues de tout ceux qui souffrent.

Prix 4 chelins et 6 deniers, ou quatre quantités dans une 3 chelins.

L'ONGUENT VÉGÉTALE DU DR. BUCHANAN.

Cet Onguent est le seul qui guérit les ulcères indolents. Ses effets sont miraculeux, ils donnent un mieux subit à celui qui souffre. Plusieurs milliers s'en sont servis et ont déclaré que cet onguent est le meilleur du monde. C'est le seul remède naturel pour toute espèce d'ulcères et d'éruption de la peau.

Il ne ferme jamais la surface d'un ulcère lorsqu'il est rempli de pus; mais le guérit bientôt en le chassant.

Les pilules aident à l'onguent dans les maladies suivantes : Hémorroïdes, Clous, Contusions, Excoriations, Rougeurs sur la figure, maux de tête, maux d'yeux, maux d'oreilles, Anguilles, Dartres, Compures, Scrofules, Seins douloureux, Joints raidis, Fièvres, Goutte, Glandes enflammées, Lumbago, Rhumatismes, Mamelons ulcérés, maux de gorge, Scorbut, Tumeurs, Ulcères indolents, Blessures, etc., etc.

Prix 2s 6d et 2s 1d, et deniers par bouteille.

A vendre chez M. Antoine Benoit, Libraire.

Ph. Perry & Co

Liste des lettres non réclamées au Bureau de Poste de Sorel pendant le mois de FÉVRIER 1863.

Aurel Olivier

Bouvier Joseph

Blireau Joseph

Beauchemin Pierre

Beauchemin Charles

Saint-John Louis

Clement Chs. dit Lacou

Courcenne Joseph

Caron Zoil

Cartier Charles

Chagnon Honoré

Cazavan Joseph

Cournoyer Batsé

Clement C. père

Clement C. fils

Chapdelaine J. Bte.

Simard Abraham

Ducharme Welly

Dracho Edouard

Ducap Mathias

Forcier Baptiste

Fontigny John

Gauthier Olivier

Girard Procop

Janmari Francisco

Jodoin Eustache

Lavallée Charles

Localle Cléophas

Lange Ignace

Clement Chs. dit Lacou

Localle J. Bte.

Lamontagne Josete Dame

Long John

Luttraverse Pierre

Robert Edouard

Moazzo Joseph

Martel Michel

Maureau Cyprien

Maureau Séraphin

Mandeville Pierre

Neveu Elie

Rousseau Raphael

Plante Maxime

Paul Pierre

Plante Pierre

Paul Agnes

Ploquin Narcisse

Stedworthy Richard

Paul Felix Mad.

J. O. DUPLISSIS M. P.

Sorel, 6 Mars 1863.

BARTHE

ET
MEILLEUR,

AVOCATS,

RUE DU ROI, SOREL.

AU DESSOUS DE L'IMPRIMERIE DE LA GAZETTE DE SOREL.

MM. BARTHE & MEILLEUR ont ouvert un bureau à St. Michel d'Yamaska, chez E. G. DUGRÉ

et M. P. L'un d'eux s'y rendra régulièrement le LUNDI de chaque semaine.

Sorel, le 9 août 1862.

L. N. DENONCOURT,

AVOCAT.

PLACE DU MARCHÉ,

RESIDENCE DE FEU JOSEPH BADEAU, N. P.

M. DENONCOURT suit la

CIRCUIT DE ST. FRANÇOIS DU LAC.

Trois-Rivières, 25 Janvier 1862.

OLIVIER & ARMSTRONG.

AVOCATS,

bureau vis-à-vis le Palais de Justice, Sorel,

M. Armstrong, réside à Sorel M. Olivier, à Berthier, mais il sera au Bureau à Sorel tous les Samedis, depuis 9 heures A. M. jusqu'à 3h. P. M.

L. A. OLIVIER,

JAMES ARMSTRONG

Sorel 2 mai 1859

E. U. PICHÉ,

AVOCAT.

A transporté son domicile de BERTHIER à SOREL dans la maison ci-devant occupée par le Dr. Canham et voisine de l'HOTEL GAGNON.

Il continuera à tenir un Bureau au VILLAGE DE BERTHIER, chez J. F. G. Cury, Notaire, où on le trouvera le MERCREDI de chaque semaine, et il suivra régulièrement les Circuits de BERTHIER, L'IN

DUSTRIE, VERCHERES, ST. FRANÇOIS et DRUMMOND-VILLE.

Sorel, 1er octobre 1862.

THE LIVERPOOL

AND

LONDON

Fire and Life Insurance Company.

Capital.....£2,000,000 stg.

THE ROYAL

Insurance Company of Eng and.

CAPITAL.....£2,000,000 stg.

THE undersigned having been appointed agent of these companies, continues to insure Buildings and all other description of property against loss, or damage by fire, on the most favourable terms, and at the lowest rates charged by any good English Company.

All just losses promptly settled, without deduction or discount, and without reference to England.

The large capital and judicious management of these companies, insures the most perfect safety to the assured.

JAS. MORGAN

Sorel, 10th September 1862.

Agent.

L. R. HAYDEN,

ARPENTEUR,

Rue Charlotte, Sorel,

Sorel 13 août 1862

ALFRED GOUTU,

Huissier (Cour Supérieure.)

BERTHIER EN HAUT, (B.-C.)

RUE WILLIAM.

Il tien aussi un bureau d'Agent-Collecteur.

FEUILLETON

DE
La Gazette de Sorel.

DU 21 MARS 1863

MARTHE DE KERVEN.

V.

(Suite.)

Puis il tourna la tête : ses yeux tombèrent alors sur Paul. Celui-ci, debout dans un angle voisin, avait ses regards concentrés sur Marthe et sur M. d'Epinay. Il paraissait foudroyé comme si quelque événement imprévu l'eût subitement cloué sur place.

"Partons!" dit brusquement le général au docteur.

Marthe recevait alors les adieux du vicomte.

Le général alla droit à Paul et lui tendit la main.

"Bonsoir!" dit-il en le regardant fixement.

"Bonsoir, général!" balbutia Paul en tressaillant.

"Qu'as-tu donc? Ta main est moite et glacée!"

"Je n'ai rien!" fit Paul en se remettant.

"Tu n'as rien?"

"Mais, rien absolument!"

Le vieux soldat enveloppa ses filets dans un regard scrutateur, puis, le voyant de nouveau calme et impénétrable, il le quitta brusquement. Dans l'antichambre il rencontra le docteur : il lui prit le bras et descendit avec lui.

"Reconnaissez-moi!" dit-il en sautant sans y être invité dans le coupé de Joffrin de Laval.

La voiture partit au grand trot.

"Docteur, dit impétueusement M. de Thégoune, je me bats après-demain, vous me servirez de témoin."

Hé! fit le médecin avec étonnement.

"Je me bats! c'est clair et facile à comprendre."

"Avec qui?"

"Avec M. d'Epinay."

"Vous?"

"Moi-même."

"Comment?"

"Parbleu! comme on se bat! A l'épée ou au pistolet : à son choix."

"Ce n'est pas cela que je veux dire: il ne vous a pas provoqué que je sache?"

"Non! mais demain j'irai au club, je lui marcherai sur le pied et, s'il me regarde de travers ou en face, je le soufflé."

Le docteur se rejeta au fond de sa voiture.

"Général, dit-il, si je vous connaissais moins, je vous déclarerais atteint d'aliénation mentale. Pourquoi ce duel qui tombe des nues?"

"Parce que, répondit M. de Thégoune, M. de Kerven, mon fileul, est un drôle et un poltron!" Corbleu! je vous prie de croire que si je me bats ce n'est pas pour lui, mais bien pour la mémoire de son pauvre père qui a été mon meilleur ami."

"Permettez! je ne comprends absolument rien à ce que vous me dites. Pourquoi vous battre avec M. d'Epinay?"

"Ce soir, il y a un instant, fit le général sans répondre directement, comme nous causions avec Luxeuil près de la cheminée, j'ai fait un mouvement brusque et vous m'avez demandé ce que j'avais?"

"—On?"

"Eh bien! la goutte n'y était pour rien. Je venais de voir, de mes yeux denière vous, M. d'Epinay passer prestement à Mme de Kerven un billet microscopique qui disparaît dans un entrelacement de mains dénotant une entente complète."

"—Mais Paul...."

"—Paul a dû voir ce que j'ai vu!"

"—Bash!"

—Il était placé dans le même sens que moi, il regardait sa femme et il n'a pas la vue basse.

—Cependant, s'il avait vu....

—Il a vu, vous dis-je! il a tressailli et il a pâli!

—Et puis?

Et puis c'est tout! Il aura sans doute été se coucher par là-dessus."

Un silence suivit ces paroles : le docteur réfléchissait profondément.

"Général, dit-il enfin, je ne veux pas juger encore la conduite de M. de Kerven; mais celle que vous voulez tenir, vous, est impossible. Vous ne provoquerez pas M. d'Epinay."

—Pourquoi?

Parce que tout Paris sait qu'il fait la cour à Marthe, parce que tout Paris sait aussi que vous êtes le parrain de l'autre et que si vous vous battez avec le vicomte pour sauver l'honneur menacé de Kerven, vous donnerez authentiquement un brevet de lâcheté à votre fileul."

Le général frappa du pied avec impatience.

"C'est vrai, dit-il, vous avez raison! Mais tout cette histoire finira par me donner une attaque d'apoplexie."

VI.

Le surlendemain était un dimanche, le dernier jour des courses du printemps : il y avait *sleeplechase*. Tout Paris élégant s'était donné rendez-vous sur le turf, et Marthe, qui n'avait jamais assisté aux solennités hippiques de la capitale, avait réservé pour ce jour là l'exhibition de la plus ravissante de ses toilettes.

Paul s'était senti légèrement indisposé : une migraine affreuse le retenait dans sa chambre, avait-il fait dire au déjeuner, et il était demeuré seul à l'hôtel. C'était la première fois que, de sa propre volonté, il ne suivait pas sa femme, alors qu'elle sortait.

Les domestiques étaient presque tous partis en promenade : une vieille servante bretonne était seule demeurée dans les cuisines.

L'hôtel de Kerven était naturellement construit entre cour et jardin. La façade donnant sur la cour était carrée : celle tournée vers le jardin était prolongée à droite et à gauche par deux ailes. Au centre étaient les appartements particuliers. Ceux de droite avaient été écisés par Marthe; elle avait la sa chambre à coucher, son boudoir, son cabinet de toilette et un petit salon de fantaisie tout meublé en vieux laque de Chine. Dans l'aile de gauche, Paul avait fait installer sa chambre, son cabinet de travail et sa bibliothèque. Bien que séparées par le corps du bâtiment principal, les deux ailes en retour permettaient aux deux époux de pouvoir communiquer par signes, s'ils le désiraient, d'un appartement à l'autre.

Marthe, lors de son installation à Paris, avait fait transformer l'hôtel et l'avait fait remblayer de ses rez-de-chaussée à ses combles. Elle avait veillé à tout et pas un aménagement n'avait été terminé, pas une tapisserie n'avait été posée, pas un bronze n'avait été choisi sans son approbation.

Puis les notes des fournisseurs avaient été remises à l'intendant, lequel était allé prendre les ordres de M. de Kerven.

Lorsque le serrurier avait apporté son mémoire, il avait donné à l'intendant un énorme trousseau de clefs de toutes dimensions, formant le double de toutes celles de l'hôtel, clefs de portes et meubles.

L'intendant, trouvant ce soin naturel, s'était empressé de transmettre le dépôt à son maître. Paul avait pris les clefs et les avait placées dans l'un des tiroirs de son bureau, et il n'avait même pas songé à parler à Marthe de cette précieuse précaution du fournisseur.

Naturellement encore l'intendant n'avait apporté aucune attention particulière à cet acte et personne dans l'hôtel, à l'exception des deux hommes, ne savait que le double de toutes les clefs était en la possession de M. de Kerven.

Le jour des courses, à deux heures,

alors que l'hôtel était à peu près désert, Paul, qui paraissait en proie aux pensées les plus sombres, prit le trousseau de clefs dans son bureau et, se levant avec un mouvement fébrile décelant une résolution douloureuse mais fermement arrêtée, il quitta son appartement et se dirigea vers celui de la comtesse.

Après avoir franchi le seuil de la première porte, il referma cette porte et poussa le verrou dans sa gâche.

Paul était excessivement pâle, ses traits étaient bouleversés, ses pupilles gonflées et ses yeux rouges mais secs.

Une fois au milieu de la chambre, il hésita, secoua violemment le trousseau qu'il tenait comme s'il eût voulu le lancer loin de lui, puis son front s'assombrit encore d'avantage, et se redigeant vers un meuble en bois de rose, il chercha, d'une main frémissante, la clef correspondant à la serrure.... Paul avait l'air d'un homme commettant une action infâme, tellement ses doigts tremblaient et tellement sa pâleur était extrême.

Le meuble ouvert cependant, il le fouilla d'une main nerveuse, mais, sans doute il ne trouva pas ce qu'il cherchait car il le referma en poussant un soupir qui lui déchira la gorge. Un second meuble était voisin : Paul le fouilla encore et le referma ensuite comme il avait refermé le premier.

La chambre ne contenait plus que le lit et les sièges.

Un éclair rapide jaillit des yeux de M. de Kerven : une expression d'espérance folle illumina son visage. Un moment sa poitrine dégagée respira à l'aise, mais ce moment fut court. Paul passa la main sur son front et retira ses doigts mouillés d'une sueur froide. Le malheureux souffrait de nouveaux tourments, les tortures que le doute, la jalousie, l'anxiété peuvent faire naître au cœur de l'homme.

Le sang, qui d'abord envahissait la poitrine, reflua vers le cerveau et tendait les veines de son front. Ses tempes battaient avec une violence inouïe.

Paul regarda autour de lui, comme s'il ne reconnaissait pas bien le lieu dans lequel il se trouvait.

Une porte était ouverte à gauche, et cette porte donnait sur le salon chinois.

Toute hésitation avait disparu dans les mouvements de M. de Kerven. D'un pas rapide il courut vers le salon et se dirigea droit vers l'un de ces merveilleux bureaux microscopiques que nos grands-mères nommaient des "bonheurs du jour."

Ce petit meuble avait autant de compartiments qu'il en faut pour user la patience humaine. Paul les ouvrit tous les parcourent tous, les fouilla tous. Dans le dernier il trouva un coffret en bois de violette. Il remua le coffret et comprit qu'il devait renfermer des objets légers.

Le coffret était fermé; Paul chercha dans son trousseau : pas une clef n'ouvrait cette microscopique serrure.

Paul passa dans le cabinet de toilette, prit une lime à ongles et en appuya l'extrémité acérée sur la goupille passée dans la charnière du couvercle. La goupille, poussée par une main ferme, céda, glissa, Paul l'enleva : le coffret était ouvert.

De grosses gouttes de sueur perlaient sur le front de M. de Kerven, et sa respiration embarrassée se traduisait en sifflements sords. Des papiers, des lettres étaient à la sous ses yeux. Ses doigts, en les soulevant, firent rouler sur le tapis un médaillon. Paul se baissa ramassa le médaillon et le regarda....

Sa respiration s'était arrêtée dans sa gorge aride.

Le médaillon contenait une mignonne photographie merveilleusement réussie et représentant le charmant visage du vicomte d'Epinay. Par un effet étrange, la main de Paul ne tremblait plus et son front était redevenu pâle. Il posa le médaillon sur le meuble, et, sans hésiter, il suivit les lettres. Toutes

étaient de l'écriture de M. d'Epina, dont elles portaient la signature; toutes contenaient des protestations d'un amour évidemment partagé.

(A Continuer.)

La Gazette de Sorel,

samedi matin, 21 Mars 1868.

Correspondance Parlementaire.

Québec 17 Mars 1868.

La séance de lundi a été plus variée et plus intéressante que d'habitude; à diverses reprises, l'opposition a lancé ses attaques sur les banquettes ministérielles avec beaucoup de précision et de détermination. Ces altercations furent motivées par la présentation de plusieurs adresses à son Excellence relatives à des sujets très-importants et de nature à créer l'excitation que nous avons remarquée.

M. Walsh proposa une adresse demandant toutes les informations relatives à la commission de la Paix dans le Haut-Canada; il reprocha fortement au gouvernement d'avoir agi avec partialité et avec beaucoup d'injustice à l'égard des juges de Paix des différents districts dont les opinions politiques n'étaient pas conformes au désir de la présente administration. Il cita plusieurs faits à l'appui de ses remarques, auxquels le gouvernement répondit assez victorieusement. Ces débats donnèrent à plusieurs membres du Haut-Canada l'occasion de faire une revue de ce qui s'était passé à cet égard dans leurs comités respectifs. La discussion sur cette adresse fit comprendre à la chambre que les partis politiques dans le Haut-Canada, reprochaient à leurs adversaires ce qu'eux avaient fait et pourraient faire lorsqu'ils en auraient le pouvoir. Que les accusations dont ils se servaient n'étaient sérieuses qu'en tant qu'elles pourraient servir à terrasser leurs adversaires.

D'un côté on fit un grand tort à l'administration d'avoir retranché de la Commission de la Paix, des anciens magistrats jouissant de l'estime de leurs compatriotes, courbés sous le poids des années et dont la vie entière avait été consacrée au bien du pays, ainsi que des magistrats catholiques. De l'autre côté, l'administration au moyen de ses amis rétablit sa position et démontra clairement qu'elle avait consulté divers membres de l'opposition relativement aux nominations qui avaient eu lieu. On cita plusieurs localités où des magistrats catholiques avaient été promus à la magistrature.

M. Joseph Dufresne proposa qu'une humble adresse soit soumise à son Excellence demandant: un état régulier de la distribution de l'octroi de Colonisation dans les différentes parties du pays, aussi les noms des surintendants de chemins, leur résidence, les comités ou ces travaux avaient été exécutés avec toutes les correspondances y relatives. L'hon. J. Evanurel dit que le gouvernement ne désirait pas s'opposer à la motion du membre pour Montcalm, mais qu'il désirait profiter de cette occasion pour le prier de vouloir bien considérer la dépense qu'occasionnerait l'impression de tous ces documents.

Qu'il croyait devoir en même temps lui faire remarquer que le gouvernement n'objecterait pas à donner à M. Dufresne ou tout autre député, communication des documents dont l'impression serait très dispendieuse et sans intérêt pour le public. M. Cartier répliqua que ce que la chambre désirait était de bien connaître les opérations administratives sur un sujet d'une si haute importance. Qu'avant longtemps le gouvernement soumettrait les estimés à la Législature, et qu'il croyait que ces documents étaient des plus nécessaires vu que le pays désirait connaître l'emploi qu'on avait pu faire de ces octrois.

M. Evanurel dit que le gouvernement désirait donner tous ces documents avec toutes les particularités qui s'y rattachent.

Qu'il désirait cependant éviter toute dépense inutile d'impression de papiers sans importance ce qui nécessiterait beaucoup d'argent et de travail. Qu'il espérait rencontrer les objections qui semblaient s'élever contre lui à l'occasion de la production de ces documents.

M. White proposa ensuite une résolution relative à la correspondance entre le Gouvernement, la compagnie du Grand-Tronc et les agents Provinciaux, etc., concernant le paiement de \$120,000 en vertu de l'acte de 1856 qui donnait une aide additionnelle à cette compagnie pour la construction du chemin de fer des

Trois-Rivières à Arthabaska, la date de tel paiement et aussi copies de toutes correspondances ou réclamations faites par les contracteurs du dit chemin etc.

M. Cartier fit motion pour obtenir copie de la commission chargée de s'enquérir de l'état et de la condition de chaque branche du service public, et aussi pour copies d'instruction données aux commissaires et la correspondance échangée entre ces mêmes commissaires et le gouvernement, ou tout département public.

L'hon. J. S. McDonald demanda à M. Cartier, s'il désirait aussi recevoir le rapport de la commission elle-même à l'état où elle se trouvait maintenant.

M. Cartier n'avait pas d'objection à l'accepter quoiqu'il n'en fit pas mention dans sa résolution.

Le Procureur Général McDonald dit que le gouvernement acquiesçait volontiers à la demande de M. Cartier afin de pouvoir informer le public des découvertes que la Commission avait faites. Que pour remédier aux abus d'une mauvaise administration le gouvernement avait cru devoir nommer une commission d'enquête composée d'hommes intelligents, d'éducation et de beaucoup d'expérience, et dont le caractère personnel et politique était à l'abri de tout blâme malgré les calomnies inventées contre eux et débitées dans la presse de l'opposition pour détruire le prestige et l'influence qui auraient pu en résulter. (Ecoutez, Ecoutez.) Que le gouvernement les avait chargés de cette mission et qu'il n'avait pas voulu hâter la publication du rapport pour que l'on ne fût pas accusé de vouloir détruire leurs adversaires.

Que le temps n'était pas pour le gouvernement une question importante et qu'il était certain que la publication du rapport démontrerait (peut-être est-ce dû au système) qu'il y avait au fond de notre administration financière quelque chose de radicalement mauvais. Qu'un système autorisant des appropriations fabuleuses de l'argent public sans la sanction préalable de la législature devait nécessairement être mauvais (Ecoutez, écoutez). Que le gouvernement actuel en acceptant le pouvoir n'avait pas voulu suivre la marche de l'administration qui n'avait pas hésité, sans le consentement de la chambre, de favoriser leurs amis en vidant à deux mains le coffre de la Province. Que le gouvernement ne cherchait pas à découvrir toutes les fautes dont leurs prédécesseurs s'étaient rendus coupables; que ce serait trop long. Qu'il ne voulait que retrancher la partie gangrenée du système et en substituer une autre à sa place qui put pour l'avenir assurer au peuple du Canada une administration plus juste et plus honnête des finances du pays.

Que l'on avait payé de très fortes sommes sans autorisation (Ecoutez, écoutez) et que l'ex-administration venait ensuite demander à la chambre l'approbation de leur conduite, ce que leurs partisans devaient leur accorder toujours. Que le gouvernement actuel voulait mettre un terme à ces transactions scandaleuses et inconstitutionnelles et que tel était le but de la commission.

Qu'elle n'avait pas été instituée pour exposer au ridicule les hommes publics de ce pays qui étaient tombés sous le coup d'un mauvais système. Qu'au contraire, ils devaient être mis à couvert afin que leur conduite ne puisse pas mettre en danger les intérêts publics.

L'hon. M. Sherwood, nous ne vous demandons pas cela.

L'hon. J. S. McDonald ne croyait pas qu'aucun des membres de l'ex-administration pourrait rougir d'aucune exposition de ce qu'il aurait pu avoir fait.

Hon. M. Cartier. Le pays rougit maintenant.

L'hon. J. S. McDonald, sont-ce les rougissements de cette honte qui a transporté ces Hon. Messieurs des banquettes ministérielles où ils siégeaient l'année dernière sur les bancs de l'opposition où je les vois maintenant (Ecoutez Ecoutez) Si leur conduite eût été aussi irréprochable qu'ils veulent le faire croire, auraient-ils été chassés de leur position officielle? (Ecoutez Ecoutez.) C'est par leur élimination sans pitié, par leur empiétement sur les règles constitutionnelles et par la corruption qu'ils ont exercé dans une section de la Province qu'ils ont réussi à s'imposer à l'autre. C'est en faisant un appel aux passions les plus viles du cœur humain que ces messieurs ont pu, pendant un temps, soutenir leur position (Ecoutez Ecoutez.) Que l'intention de leurs successeurs n'était pas de donner une notoriété indue aux fautes qu'ils avaient commises, que leur but était plus noble et plus élevé, qu'ils ne désiraient qu'une organisation meilleure du système.

L'hon. M. Cartier dit que puisque le gouvernement n'avait pas l'intention d'exposer les fautes commises par son administration, mais bien de découvrir les défauts du système, il défiait non

seulement le gouvernement actuel mais encore toute la phalange qui les suivait de prouver quoique ce soit contre lui et ses collègues (Rire) Qu'il lui en portait le défi.

M. Rymal, ou proposez-vous de vous rencontrer? (Rires)

L'hon. M. Cartier dit qu'il défiait le gouvernement de prouver quelque chose contre lui et ses amis et qu'il attendrait tranquillement la production du rapport; qu'il était certain, qu'il ne contredirait rien qui fut d'une nature plus compromettante que le rapport d'Outawa; qu'il regrettrait d'entendre le premier ministre déclarer que le rouage des départements publics était vicieux.

L'hon. M. McGee répliqua longuement à M. Cartier et il fit une revue générale des arguments et des accusations émises par les deux côtés de la chambre pendant la séance. Il corrobora mais en termes différents ce qu'avait dit le premier ministre, accompagnant son discours de quelques jeux de mots qui de temps à autres provoquaient l'hilarité de la chambre et des galeries. Il prétendit que l'on devait maintenir le pouvoir vengeur de la justice publique, que l'on devait trouver un remède efficace, qu'il regrettrait que pendant que l'on condamnait à la prison pour larcin un simple criminel, qu'on laissât impuni le grand coupable qui avait trahi la confiance publique (Applaudissements) Ecoutez, écoutez et ha! ha! de la part de M. Denis.

L'hon. M. McGee.—Il me semble que l'hon. membre donne cour à sa joie en temps inopportun. Je le respecte cependant en considération de son homonymie, homme très illustre qui alla de Montmartre à Paris sans tête, (Applaudissements) et qui apparemment ne devait pas être le dernier de ce nom qui viendrait à la capitale sans cette partie nécessaire (necessary capital) de la colonne dorsale. M. Denis croyait que l'hon. ministre avait lâché de l'autre côté de l'océan et sa tête et sa réputation. Oh! oh!

Division de Lanaudière.

Nous apprenons que le gouvernement n'a pas trouvé les erreurs dans la proclamation de M. l'officier-rapporteur suffisantes pour émaner un nouveau bref; qu'en conséquence, la nomination a dû avoir lieu hier à Ste. Elizabeth et la votation aura lieu les 30 et 31 du courant tel qu'annoncé.

Nous regrettons d'apprendre que la candidature de M. Yale prend de plus en plus racine, et que le whisky et l'argent opèrent leur effet démoralisateur parmi les électeurs de Lanaudière. Est-ce que l'hydre de la corruption que l'on croyait mort pour toujours reparaîtrait au milieu de nous!

Sauf ces graves motifs de répulsion contre M. Yale, il faut considérer encore qu'il est inhabile à représenter la belle division de Lanaudière à cause de son manque absolu d'instruction. Est-il possible que cet important collège électoral, tout peuplé de canadiens-français et qui renferme un grand nombre d'hommes instruits, consentirait à être représenté par un Yankee qui ne professe aucun principe politique, qui a recours à la corruption comme dans nos plus mauvais jours, et qui n'a en vue que de servir son intérêt personnel.

Il est probable aussi que certains marchands de cuir, croyant qu'en ayant un représentant au conseil, ils serviraient par là les intérêts de leur classe, fournissent, pour ces considérations, à M. Yale, de l'argent et du whisky pour se faire élire; mais est-il possible que nos compatriotes tomberont dans ce piège si grossièrement tendu?

Il faut avouer aussi que les préjugés de castes que l'on a soulevés, parmi le peuple, lors de l'élection de M. Lajoie, profitent aujourd'hui à M. Yale qui les exploite à son tour et essaie de se faire accepter comme appartenant, de près ou de loin, à la classe dont on a si imprudemment flâté les passions et que l'on a représentée comme privilégiée.

Cependant, il est un moyen certain d'assurer la défaite de M. Yale et nous croyons assez au patriotisme des autres candidats pour espérer qu'ils l'emploieront. Nous comptons assez sur leur amour-propre national pour espérer qu'ils s'entendront entre eux, afin d'éviter une disgrâce au pays et à leur division, par l'élection au conseil Législatif de M. Yale.

Le désir qu'ils ont d'être élus, tout légitime qu'il soit, doit être subordonné à la volonté de servir leur pays; les principes politiques qui divisent ces MM. ne sont pas non plus si opposés pour que cela les empêche d'en venir à une entente.

En effet, MM. Olivier, DeLanaudière et Paquet sont tous trois des hommes instruits et respectables, et tous trois déclarent qu'ils appartiennent au parti libéral.

M. Yale, au contraire, n'appartient qu'à son intérêt personnel et n'a en vue que les intérêts particuliers de ceux qui lui fournissent les moyens de faire mousser sa candidature. Il peut être et est, croyons-nous, un intelligent et honnête industriel, mais, on en conviendra, cela seul ne suffit pas pour aspirer au conseil Législatif! En présence de ces faits et de leurs conséquences, nous nous demandons, pourquoi MM. Olivier, DeLanaudière et Paquet n'en viendraient-ils pas à une entente? Ils ne peuvent être élus tous les trois, cela est sûr, et en persistant tous les trois, ils seront la cause de l'élection de M. Yale.

M. Paquet, poussé qu'il est par des ennemis personnels acharnés contre M. Olivier, persistera peut-être à refuser une entente avec MM. DeLanaudière et Olivier, mais une entente entre les deux autres suffirait pour assurer la défaite de M. Yale et aussi celle de M. Paquet qui, ensuite, pourraient à leur aise, méditer sur l'inconvénient d'avoir eu, en affaires publiques trop d'ambition et d'intérêt personnel et pas assez de patriotisme et de dévouement aux véritables intérêts publics.

M. DeLanaudière qui est un digne rejeton de la noblesse française, gémirait, nous en avons l'assurance, de voir le collège électoral qui porte son nom, représenté par un américain qui aurait remporté son triomphe au moyen de la corruption, et il n'est pas non plus homme à méconnaître les aptitudes spéciales de M. Olivier, pas plus que ce dernier, pensons-nous, refuserait de reconnaître les mérites de l'autre.

Cela étant, il doit y avoir, pour ces MM et leurs partisans, moyen de s'entendre, et nous espérons qu'il en sera ainsi. Avec cela, il ne resterait plus aucun doute quant au résultat de l'élection.

Il va sans dire, qu'en nous exprimant comme nous venons de le faire, nous agissons de notre propre mouvement et que nous n'avons en vue que l'honneur national et pour but que de sauver les intérêts et la morale publics menacés!

Affaire Aylward.

Nos lecteurs savent avec quelles précautions nous avons approché de la question Aylward. Quand tout était mouvement et indignation autour de nous, nous avons eu le courage de rester froid et d'attendre, pour juger, la plénitude de la preuve. Cette preuve aujourd'hui, nous l'avons et nous la donnons, afin que à ceux qui nous liront puissent dire si nous l'apprécions bien ou mal.

Nous avons vu bien des personnes qui ont lu comme nous les pièces du procès que nous reproduisons; mais nous n'en avons pas rencontré une seule qui n'ait pas levé les mains d'horreur ou de profonde tristesse. Qu'y a-t-il, en effet, dans la preuve contre le mari? Rien, absolument rien. Il était chez lui, il était seul, et Munro vient l'attaquer en compagnie de son fils. La lutte est inégale: Munro était évidemment un homme plus fort qu'Aylward, et de plus, il avait l'aide de son fils. La femme Aylward accourut pour défendre son mari. Elle avait dans sa main une arme tranchante et elle frappa. De plus, rien ne prouve que les blessures infligées à Munro eussent été fatales s'il avait eu les soins d'un médecin, ou même si on l'avait laissé tranquille et qu'on ne l'eût pas confié à l'ignorance d'un charlatan.

Il serait difficile de comprendre comment le Jury a pu trouver les deux époux coupables de meurtre, si on n'en trouvait pas l'explication dans la requête adressée à Son Excellence par l'honorable Read et trente-neuf autres signataires. Voici les paroles de la requête: "Précisément avant le procès, un homme du nom de Moorman fut mis en accusation devant les mêmes assises pour avoir tué une personne du nom de Taylor et, contrairement à toute attente, Moorman fut acquitté; les gens en furent étonnés et l'on eût que la surprise que ce verdict créa dans le public a été la cause de la condamnation des Aylward."

Il est donc évident que le jury, en condamnant les Aylward, a subi l'influence de l'opinion du dehors, qui, sans se rendre compte des faits de la cause, voulait une victime pour la satisfaction de meurtre: Moorman ou les Aylward n'importe! Mais, en même temps, ce même Jury sentait qu'il y avait motif pour la miséricorde et, suivant le langage même du juge Draper, le recommanda-t-il formellement au tribunal, et par contre, à l'Exécutif.

Cette recommandation avait-elle sa cause dans le fait que les Aylward avaient été attaqués chez eux et que Munro était l'agresseur, ou dans cet autre que les deux accusés laisseraient

derrière eux sans soutien trois enfants dont l'un était encore à la mamelle? Tout naturellement le juge devait prononcer une condamnation qui fût d'accord avec le verdict du jury; mais rien ne l'obligeait de n'écouter au gouvernement que sept ou huit lignes d'une sécheresse extrême. Ces quelques mots nous glaçant: "Le jury accompagne son verdict d'une forte recommandation de pardon. Il n'a pas expliqué le motif de cette recommandation et je ne puis prendre sur moi de l'expliquer moi-même."

Rien dans la correspondance nous dit si le gouvernement a demandé l'opinion du Juge Draper sur la nature et la valeur de la preuve, mais rien - non plus n'empêchait le juge, s'il éprouvait l'impression que ce même témoignage fait éprouver à tout le monde, de la faire connaître à l'Exécutif. Le juge, lorsque la loi a pris son cours, est encore homme, et l'équité, si non la commutation, doit reprendre chez lui sa place naturelle et son empire. Cependant, disons-le strictement, il pouvait se renfermer dans son rôle de juge et se maintenir dans la plus sévère abstention.

Il eût été important de pouvoir placer devant le public l'allocution du juge Draper au jury et son appréciation de la preuve; mais cela nous manque malheureusement, et nous n'avons pour nous guider que la preuve elle-même.

Cependant, laissons pour le moment de côté et le verdict du jury, le motif qui l'a dicté, et la froide épître du juge pour nous occuper exclusivement de la conduite de l'Exécutif après la condamnation. Après le procès venait le rôle de l'équité ou de la miséricorde, le rôle de la justice, dépourvu des entraves de la procédure judiciaire. La prérogative donnée par la constitution au Souverain de sauver ceux que la sentence du pays a frappés de condamnation, doit-avoir un but; or quel est ce but? Celui de redresser les erreurs des jugements des tribunaux au profit de la vie humaine, de la justice et de la miséricorde.

L'on sait que le gouverneur-général, puisque les documents publics l'établissent, n'a refusé le pardon, la commutation ou même le sursis, que sur l'avis de son conseil et sur le rapport de son procureur-général haut-canadien. C'est donc aux ministres exclusivement que nous devons l'exécution des infortunés Aylward, et dans quelles circonstances! Des lettres et des pétitions pleuvent de tous les côtés, les uns, demandant la commutation, les autres en désespoir de cause, le sursis pour permettre au gouvernement de s'assurer mieux des faits et de mieux juger. La femme de Munro elle-même et son fils viennent joindre leurs supplications à celles de milliers de personnes; mais tout cela en vain, car le gouvernement ne veut pas la miséricorde. Il lui faut des victimes et deux cadavres sont jetés à la foule immense pour apaiser sa soif de l'horreur.

Nous ne sommes pas surpris si, par un pressentiment de la vérité, nos populations, sans distinction de croyances ou de sexes, se sentent presque universellement électrisées à la vue de cet échafaud, où deux époux sont montés sans être coupables du crime de meurtre en laissant au bas trois jeunes orphelins dont l'un ne pouvait encore bégayer le nom de sa mère. Le peuple a été plus miséricordieux que nos ministres, il a pris sous sa garde ces petits innocents et il s'est chargé de les élever et de les instruire. Mais quand ils auront grandi, sentant sur leurs fronts la tache que leur aura imprimée l'injustice, leurs voix crieront vengeance contre des hommes sans miséricorde, sans entraînables et sans équité.

Si nous parlons avec autant d'émotion, ce n'est pas, on le voit, pour condamner la peine capitale qui doit avoir son application quand il y a lieu, quand le meurtre est réel, volontaire et prémédité, quand il n'est pas la conséquence d'une défense légitime ou l'instinct impérieux de la conservation, mais parce que si la mort du coupable est une nécessité, elle ne doit se donner que dans les cas extrêmes et lorsqu'elle est nécessaire aux fins de la justice et à la protection de la société.

Nous n'avons de place aujourd'hui que pour le témoignage, les requêtes des citoyens et la décision de l'Exécutif paraîtront dans notre prochain numéro.—Journal de Québec.

PIECES DU PROCES AYLWARD.

Réponse à une adresse de l'Assemblée Législative à Son Excellence le gouverneur-général, en date du 2 mars, priant Son Excellence de faire mettre devant la chambre, copie des témoignages, des notes du juge, des pétitions pour le sursis ou la commutation de la sentence, et tous les documents relatifs au procès et à la sentence des Aylward, exécutés à Belleville, le 8 décembre 1862.

Par ordre,
J. O. BUREAU,

Secrétariat, Québec, 3 mars 1863.

Toronto, 23 octobre 1862.

Monsieur,
J'ai l'honneur de vous transmettre, pour l'information de Son Excellence le gouverneur général en conseil, un rapport des témoignages du verdict et de la sentence prononcés dans l'affaire de la Reine contre Richard Aylward et Mary Aylward, accusés du meurtre de William Munro.

En prononçant son verdict, le jury recommanda avec instance les accusés à la merci de la cour, mais il ne fit pas connaître les motifs de cette recommandation, et je ne saurais dire par conséquent, sur quoi elle était fondée.

L'exécution des condamnés est fixée à lundi le 8 décembre prochain.

Je suis attendu avec hâte l'accusé de réception de ce rapport.
J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,
Votre très-humble et obéissant serviteur,
Wm. H. DRAPER.
L'hon. Secrétaire provincial,
etc., etc., etc.

Acte d'accusation du meurtre de William Munro, dans le township de Montclair, le 16 mai 1862.

La Reine vs. Richard Aylward et Mary Aylward.
1. Alexander Munro, assermenté.—Je réside sur la ligne de division de Montclair et Wicklow, depuis le 16 mai 1861. Le prévenu vintrent deux mois après pour résider sur l'autre côté du chemin. Le défunt est mon père. Nous étions en bons termes avec les prisonniers lors de leur arrivée; mais il y eut ensuite quelques petits différends entre nous. Jamais je n'ai entendu les prisonniers se plaindre de nos volailles avant le 16 mai dernier. Ce jour-là, à 4 heures de l'après-midi, environ, le défunt et moi avons entendu un coup de feu qui paraissait avoir été tiré de la terre des prisonniers. Nous gagnâmes notre demeure et ma mère me dit qu'une de nos poules manquait. Le défunt et moi, passâmes de l'autre côté du chemin. Richard dit au défunt de s'en aller, mais ce dernier répondit qu'il ne s'en irait pas sans ramporter la poule. Le prisonnier Richard se tenait en dedans de la porte de sa maison. Il a dit n'avoir pas tué la poule mais qu'il aurait voulu l'avoir tuée. Le défunt dit qu'elle était peut-être alors dans son champ. Le prisonnier Richard prit un fusil et tous trois nous allâmes sur son champ. Nous allions dans une direction ouest. Je devais de la maison du prisonnier faire face au sud et le pignon à l'ouest. Le champ, je trois, était semé de blé. Le prisonnier se retourna, le fusil dirigé vers le défunt, et ce dernier s'en saisit. Le bout du canon était tourné vers le défunt. Le prisonnier Richard mit sa main droite dans sa poche et en tira un pistolet. Le défunt le lui fit voler de la main en disant de le ramasser. Où est-il? demandai-je. Derrière-toi, répondit-il. J'allai le chercher et l'ayant trouvé je le remis au défunt dans ma main. Je le ramassai à 11 ou 12 verges de l'endroit où le défunt le fit voler de la main du prisonnier Richard. Lorsque je me relevai, le prisonnier Richard était près de moi, son fusil à l'épaule gauche et me tenant en joue. Je me jetai à ses pieds en me laissant choir sur ses genoux. Il fit un pas en arrière, fit feu et m'atteignit au dos au-dessus de l'épaule gauche. J'étais à genoux et penché en avant, je me saurai à la maison en droite ligne, le fusil était chargé à grenaille vingt-six grains furent retirés de ma blessure. En nous rendant au champ, le défunt dit au prisonnier Richard qu'il n'en ferait aucun cas s'il tuait ses poules dans ses blés, s'il ne les emportait pas. Lorsque je me relevai tenant le pistolet, je vis la prisonnière Mary à 10 ou 12 verges du lieu où j'avais laissé le prisonnier Richard et le défunt lutant à qui resterait maître du fusil. Je ne vis pas le défunt ni la prisonnière avant de m'être retourné et avoir ramassé le pistolet. Je ne puis dire si elle avait quelque chose à la main. J'avais peur le défunt arrivera après moi à la maison. Il avait une blessure au côté gauche de la tête et au bras. Il saignait beaucoup. La blessure était au-dessus du coude gauche. Il n'avait pas d'habit, il était en manches de chemise. Il n'est pas sorti de la maison ensuite et est mort au bout de onze ou douze jours.

Tansquestionné.—Le champ du prisonnier n'est pas sur le chemin Hastings. Il est sur un chemin qui traverse celui d'Hastings. Ils avaient, je crois, fait un abattis et semé du blé le printemps peu avant cette occurrence. Nos deux maisons sont à environ deux acres et demi l'une de l'autre. Notre maison est à l'ouest de la leur. Nos poules étaient dans le champ de blé du prisonnier. Le défunt et moi sommes allés à la demeure du prisonnier. Plus que moi le défunt était fasciné de ce que le prisonnier Richard eût tiré sur les poules. J'ai vu la prisonnière Mary dans la maison, et ses et ses enfants—deux s'amusaient à jouer, et il y avait un bébé. Nous n'entendâmes pas demandé d'aller avec lui. J'y suis allé de mon propre mouvement. Je ne cheminai pas avec le défunt, je le suivais à une petite distance. "Allez-vous en," furent les premières paroles que j'entendis le prisonnier Richard dire au défunt qui répliqua qu'il ne s'en irait pas s'en avoir la poule ou sans savoir ce qu'elle était devenue. Le prisonnier Richard nia avoir tué la poule, mais il ajouta qu'il serait content de l'avoir tuée. Le défunt dit: "peut-être sont-elles à cette heure dans le champ. Alors le prisonnier Richard prit le fusil. Je ne lui ai rien vu mettre dedans. Nous nous dirigeâmes ensuite côte à côte vers le champ de blé. Le prisonnier Richard était à la droite du défunt et tenait le fusil de la main droite. Nous fûmes environ un acre et demi ou deux acres. Je vis le prisonnier se retourner avec le fusil. Je n'ai pas vu que le défunt ait d'abord essayé de s'en emparer. Le prisonnier ne portait pas le fusil à l'épaule, Je ne l'ai pas vu essayer de

tirer la détente. Le défunt a saisi ensuite le fusil. Ils ont lutté. Le défunt, était le plus âgé, et je crois, le plus fort des deux. Je n'ai pas vu ni l'un ni l'autre tomber. Je n'ai pas vu le défunt essayer d'empoigner le prisonnier Richard, mais essayer de lui ôter le fusil. Je ne suis pas intervenu. J'étais éloigné de 8 ou 10 pieds d'eux. J'ignore si le fusil était ou non armé. Je pensais que la vie du défunt était en danger. Le prisonnier Richard resta à la fin maître du fusil. Le prisonnier Richard tira à lui en allant de reculons et le défunt le suivait en tenant le fusil. Je n'ai jamais dit à personne que le défunt eût menacé les prisonniers. Pendant qu'il tenait le fusil avec sa main gauche, le prisonnier Richard tira avec sa droite un pistolet de sa poche. Le défunt fit voler le pistolet de la main du prisonnier Richard. Il était dans la poche de droite de son pantalon. Un pistolet à deux coups à canons carabins de 4 ou 5 pouces. Je cours à la recherche du pistolet, je le ramassai, et en me relevant, le prisonnier Richard était à deux pieds en face de moi. Je m'étais retourné avec le pistolet à la main. Le prisonnier Richard fit ensuite quelques pas en arrière. Je me jetai à ses pieds avant qu'il eût fait ce mouvement. Je ne l'ai pas saisi ni n'ai essayé de le saisir. En me jetant à genoux, je ne le regardais pas. Quand il fit feu, le fusil me touchait le dos et il fit feu. Je n'avais pas de gilet, j'étais en manches de chemise. Quand le défunt entra, je ne lui appris pas que j'étais blessé. Le docteur vint quelques jours après que le défunt et moi eûmes des blessures. Je n'ai jamais entendu dire au défunt que c'était sa faute ni que ces gens ne devaient pas être poursuivis. Le coroner vint quelques jours après la mort de mon père. Je ne puis dire exactement combien de jours après. Il n'y avait pas longtemps que le défunt était entré. Les prisonniers étaient chez eux à la mort du défunt. Ils n'ont pas quitté le pays. Ma mère vit—pas ici.—Je n'ai jamais été dans de bons termes avec les prisonniers. On se rencontrait sans se parler. Je ne leur ai jamais joué de tours et n'ai rien fait non plus à une source qui se trouve auprès. Quand je suis allé avec le défunt chez les prisonniers je ne je n'ai pas parlé. J'emportai le pistolet chez moi. Il n'était pas armé alors. Je n'ai jamais couché le prisonnier en joue ni fait feu avec ce pistolet. Je le savais chargé. Il y avait quelque chose dedans. La capsule était dessus.—A continuer

ERRATA.

Ottawa, 16 Mars 1863.

M. le Rédacteur.

Dans ma lettre qui a paru dans un de vos derniers nos. le typographe ne fait dire que l'emprunt municipal fait par la ville d'Ottawa en 1862. Il faut lire 1852. Veuillez s'il vous plaît corriger cette erreur et vous obligerez

Votre tout dévoué confière,

J. E. DORION.

VARIÉTÉS.

LES CHAMBRES se sont ajournées jusqu'au 9 avril en raison de la semaine sainte et des fêtes de l'Épique.

LES MINISTRES se sont, paraît-il, entendus avec les *cleurgis* qui ont voté contre la passation de la loi des écoles séparées, pour que des amendements soient proposés à ce *bill*, lorsqu'il sera soumis au Conseil Législatif; puis lors qu'il sera rapporté à la chambre basse, ces MM. se sont engagés à voter en faveur.

Voilà un arrangement comme un autre, mais la question est de savoir si la majorité des conseillers législatifs s'y soumettra.

DECISION IMPORTANTE.—Son honneur le juge de la cour supérieure siégeant pour le comté de la Beauce a rendu, le 14 du courant, un jugement par lequel il a été décidé que l'inspecteur du revenu n'a pas le pouvoir de poursuivre une personne qui vend des boissons enivrantes sans licence, vu que l'acte 24 Viet. chap. 29 place ce pouvoir entre les mains du conseil municipal.

Jeu de soir a eu lieu à l'Hotel de Ville de Sorel, le grand concert donné au profit des Dames de l'Hôpital du District de Richelieu. Nous sommes heureux de dire que tout s'est bien passé et surtout que la recette est considérable.

Mardi était la *St-Patrick's day*. Nos concitoyens irlandais ont hissé des drapeaux et porté la cocarde verte à cette occasion. Nous applaudissons beaucoup ces reminiscences nationales, qui dénotent du cœur chez ceux qui en manifestent le souvenir.

CONGRÉGATION DE ST MICHEL DE SOREL.—A une assemblée annuelle des membres de la Congrégation de St. Michel de Sorel, tenue le 8 mars courant dans la salle ordinaire de ses séances, furent élus dignitaires pour l'année courante les MM. suivants.

EM. CREPEAU Prêtre.

ANT. BENOIT 1er. Assistant.

JOHN KANE 2em. Do.

MICHEL GERVAIN Sec.

ZOEL BEAULIEU Trésor.
CELEST. LABARIE Chantre.
JOS. CHAMPAGNE Sacristain.
BRUNO THIBAUT Grand Maître

LES MORMONS.—Un télégramme de la ville du du Lac Salé nous annonçait l'autre jour une collision imminente entre les soldats fédéraux et les mormons. Le gouvernement de l'Utah avait ordonné l'arrestation du Prophète; les saints s'étaient armés pour résister à cet ordre.

Le gouverneur Harding, pendant la courte durée de ses fonctions, avait pris une attitude offensive à l'égard des Mormons. Son discours de début avait été tout à fait hostile aux préjugés religieux, aux coutumes sociales et aux tendances politiques des Mormons; il avait surtout flétri la polygamie. Les Mormons se sont soulevés sous l'inspiration de la colère de Brigham Young, ils se sont assemblés au Tabernacle où ils ont dénoncé le gouverneur gentil; ils ont demandé son renvoi, aussi bien que celui de ses assesseurs.

Depuis, sans doute, les Mormons ont entravé ces fonctionnaires dans l'exercice de leur pouvoir et le gouverneur a jugé à propos de s'appuyer sur les quelques troupes régulières à sa disposition ainsi que sur le régiment des volontaires de Californie qui venaient l'exterminer les Indiens Hickup, au Combat de Bear River.

Les renseignements donnés par le télégramme mettent le cabinet de Washington en demeure, soit de fermer les yeux et de faire des concessions, soit de soumettre par les armes les Mormons à l'obéissance. Le conseil s'est réuni jeudi pour délibérer sur cette affaire intéressante. Le général Nye, gouverneur du Nevada, assista à la délibération: Il a exposé la situation des choses dans le territoire d'Utah, en exprimant l'avis qu'il n'y avait rien de mieux pour rétablir la paix, que l'arrestation et l'exécution des principaux chefs, Brigham Young notamment.

Un nouveau télégramme du 10 mars nous annonce que le juge Kinney a lancé, le jour même où le cabinet de Washington délibérait, un mandat d'arrêt contre Brigham Young, en vertu de la loi repressive de la polygamie. Ce mandat, confié au maréchal des Etats-Unis, a été accompli avec main-forte. Le président Young s'est présenté devant la cour. Le juge a exigé une caution de \$2,000 qui a été fournie immédiatement.

M. P. B. de Labrière, de Saint-Hyacinthe, jeune avocat distingué bien connu à Montréal, a publié il y a quelques mois dans le *Courrier de St-Hyacinthe* dit *L'ordre* un travail remarquable intitulé: "*Le Canada sous la domination Anglaise*." Cette analyse historique d'une période de l'histoire du Canada a eu beaucoup de succès. Quelques amis du jeune auteur ayant manifesté le désir de voir son travail prendre la forme d'une brochure, M. de Labrière s'est rendu à leurs sollicitations et doit commencer sous peu la publication de son essai. A cet effet, ses amis ont commencé des listes de souscription, et nous nous sommes, fait un plaisir d'en ouvrir une dans notre Bureau. La brochure qui aura une soixantaine de pages sera bientôt prête à être mise en vente. Le prix de la souscription est de 25 cent.

On se rappelle que Bem avait trouvé le moyen de faire confectonner, pendant la guerre de Hongrie, des pièces d'artillerie en bois, à défaut d'autres. Les insurgés polonais ont repris ce système. Mais comme ces canons ne peuvent tirer que cinq à six coups, on les abandonne quand ils sont hors de service. Ce sont ces canons abandonnés que les Russes comptent parmi leurs trophées.

On prétend avoir les renseignements les plus avantageux sur le camp des insurgés. Langiewicz l'aurait organisé avec beaucoup de talent, et il disposerait, dès aujourd'hui, de 15,000 hommes parfaitement armés et habillés. Il y a confiance aveugle aux ordres du chef.

La faux est entre les mains des insurgés une arme terrible vis-à-vis des cosaques, dont les piques sont coupées en un clin d'œil. La faux étant à deux tranchants et aiguisée comme un rasoir, les insurgés qui ont un peu d'exercice abattent d'un coup la tête d'un homme.

On nous cite, dit le *Figaro-Programme*, un mot charmant.

Il nous vient d'un vieux gentilhomme. Le comte de... qui a soixante ans, faisait la cour à la jolie miss Evangelina D..., qui n'a pas dépensé d'une touffe de lilas son dix-septième printemps.

Le jour où il sollicita sa main, le bonhomme lui dit:

— Mademoiselle, je suis très vieux, vous êtes très jeune... voulez-vous me faire l'honneur... de devenir ma veuve.

Ces jours derniers, est mort dit le *Pungolo* de Milan, le comte Salazar, qui, il y a quelques années, tenait ici le sceptre de la vie élégante. Jeune encore, il parcourut l'Europe, et revint parmi nous, il devint célèbre pour ses récits extraordinaires sur les mœurs orientales.—récits vraiment orientaux. C'est lui qui, le premier, a mis l'anglomanie à la mode à Milan.

Le comte Salazar ne vivait qu'à l'anglaise: ses habits, ses chevaux, ses voitures, ses domestiques, sa table, tout était anglais. Il nous ait si précédecé jusqu'à envoyer son linge à Londres pour l'y faire blanchir et repasser à l'anglaise. Nous nous rappelons encore l'avoir vu, du haut de son équipage attelé de quatre chevaux anglais pur sang, enlever avec son fouet une pièce de monnaie placée par terre, tant il avait la main sûre.

Nous avons à Paris des anglomanes déterminés et des cochers d'un grand talent; mais rien, à coup sûr, de comparable à ce gentilhomme lombard. Milan perd là un grand artiste, et les blanchisseurs de Londres une bonne patrique.

Prix des Marchés Comparés de Sorel et de Montréal

Corrigé avec soin sur les lieux mêmes toujours depuis les derniers Marchés.

	SOREL.	MONTREAL.
Farine p quint	12 6	10 3
" d'avoine "	14 0	20 10
" Blé d'Inde "	1 20	1 60
	GRAIN.	
Pois par minots	3 6	4 0
Avoine "	1 8	1 9
Sarrasin "	2 3	2 6
Blé d'Inde "	4 0	4 3
Blé "	6 0	7 0
Orgo "	3 9	4 0
Lin "	6 0	6 0
Mille "	7 6	10 0
	VEGETAUX.	
Potatoes p. poche	3 0	3 0
Fèves mts "	6 0	6 0
Oignons p. tres.	0 7	1 0
	PRODUITS DE LAITERIE.	
Oufs p. doz.	0 8	0 10
Beurre fr. p. lbs.	0 9	0 10
do sués do	0 8	0 9
Sucre d'érable "	0 54	0 6
Saindoux "	0 7	0 8
	VOLAILLES ET GIBIER.	
Dindes p. couple	5 0	7 6
Oies do	4 0	5 0
Pardrix "	1 6	1 8
Poulets "	1 6	2 0
Pigeons "	0 9	1 0
	VIANDES.	
Bœuf p. livre.	0 3	0 4
Lard "	0 4	0 5
Agneau p. prt.	2 0	2 6
Moutons "	2 0	2 6
Veau "	1 8	2 6
Bœuf p. 100 lbs.	17 6	22 6
Cochon "	27 6	32 6

Avis Special

Les médecines de famille à bon marché, c'est ce que le peuple désire. Pourquoi donnez-vous une piastre pour une bouteille de médicament quand vous pouvez avoir tout ce dont vous avez besoin pour 25 centimes. L'Élixir Balsamique Végétal de Downes pour les Rhumes, Maux de Gorge, etc., et le Liniment du Vermont de Henry pour les Rhumatismes, les brûlures, etc., qui sont un véritable remède qui devraient être dans toutes les familles, peuvent être obtenus à raison de 25 centimes seulement la bouteille. Essayez un peu et vous jugerez de leur bon effet.

RHUMATISME GUERI.

Lettre de M. John McWhinnie, de Woodstock, N.Y. à M. R. W. & Co., New-York.
Monsieur, —Un récent essai de votre "Ready Relief" contre le Rhumatisme m'a prouvé que ce Remède est souverain. Il y a un mois, j'étais saisi de graves maux de reins. Je pouvais à peine me tenir debout. J'ai écrit à M. McPherson du "Ready Relief": "J'en applique sur la partie souffrante, et aussitôt j'ai été guéri des douleurs atroces dont je souffrais. Le lendemain, je sentis une autre douleur dans un autre partie du corps. J'ai eu peur alors d'appliquer de nouveau votre "Ready Relief", craignant qu'il fit disparaître cette douleur pour la transporter dans une autre partie plus dangereuse: mais la douleur devint si atroce que mettant toute hésitation de côté, j'ai écrit une autre Bouteille et je m'en appliquai de nouveau tout le contenu, et je suis heureux de vous faire part du plus complet succès. Le froid intense de la saison pourrait peut-être renouveler mes douleurs, mais je suis convaincu qu'une seule application de votre Remède les fera disparaître. Je ne crains plus rien du rhumatisme avec une Bouteille de votre excellent remède. D'après ma propre expérience et des résultats que j'en ai obtenus, je n'hésite pas à attirer l'attention du public sur vos Médecines.

Vous, etc.,
JOHN MCWHINNIE,
Éditeur et co-Propriétaire de la Sentinelle
Woodstock,



AVIS PUBLIC.

PST PAR LES PRESENTES DONNE QUE, toutes personnes désirant obtenir licence pour tenir des maisons d'entretien public, pour la vente en détail de liqueurs spiritueuses, en cette Ville, devront filer le Certificat requis par la loi au Bureau du Conseil de Ville, d'ici au QUINZIEME jour D'AVRIL prochain.

Par Ordre,

JNO. GEO. CREBASSA, Jura.

Sec.-Tres. de la Ville de Sorel.

Bureau du Conseil de Ville,
Sorel, 10 Mars, 1863.



PUBLIC NOTICE.

IS HEREFY GIVEN THAT ALL PERSONS desiring of obtaining licence to keep houses of Public Entertainment to retail spirituous liquors in this Town, shall have to file the certificate required by law, in the office of the Town Council, between this day and the FIFTEENTH day of APRIL next.

By Order,

JNO. GEO. CREBASSA, Jura.

Sec.-Tres. of the Town of Sorel.

Office of Town Council,
Sorel, 18th. March 1863.

Librairie. Publications diverses.

L'ECONOMISTE FRANÇAIS

Paraissant deux fois par mois, sous la direction de M. JULES DUVAL.

Auteur de l'histoire de l'émigration au 19e siècle.

Ce journal de quinzaine, en format in-4 sur deux colonnes, a eu avec son 24e numéro, paru en décembre, sa première année d'existence. Économie politique et sociale, agriculture, industrie, commerce, navigation, finances, affaires algériennes et coloniales, sciences appliquées, éducation, littérature, il a traité toutes les questions relevant dans son cadre, avec la sincérité, la liberté et la mesure qui lui rend faciles sa parfaite indépendance à l'égard des partis politiques et des influences financières. Aussi a-t-il pris rang, dès la première année, à côté des recueils les plus estimés.

Tous les auteurs dont les articles ont contribué à ce succès, on peut citer:

M. Horn et Viollette-Leduc, confères du directeur au *Journal des Débats*; E. Brunet, J. Bonhomme, Jules Delbuck, Jean Delmas, Hipp. Destrem, X. Eyma, Gluck, Favardant, Le Pelletier de Saint-Rémy, Jean Macé, Antony Méray, Margole, Marie Pape-Carpantier (Mme), Rameau, E. Rendu, Dr. Savard, E. Stoum, S. La Troesse (Mme), Dr. Warnier, etc.

Dans les colonies, de nombreuses correspondances suivent, avec un soin particulier, le mouvement colonial et commercial de la France et de l'étranger.

Organe de la Société des Etudes pratiques d'économie sociale, fondée et dirigée par M. le Play, conseiller d'Etat, commissaire général du gouvernement à l'Exposition universelle de Londres, l'*Economiste Français* publie les discussions de cette Société, et des questions contemporaines, des penseurs et des publicistes contemporains.

La bibliographie est l'objet d'un soin particulier. En 1862, il a rendu compte de 50 ouvrages adressés par les auteurs ou les libraires.

On s'abonne, à Paris: rue du Faubourg-Montmartre, 11.

Hors de Paris; chez tous les libraires et dans les bureaux de poste.

	Un an	six mois.
Paris.....	12 fr.	7 fr.
Departemens et Algérie.	15	8
Colonies françaises.....	18	10
Etranger.....	20	11

Le tome Ier, comprenant l'année 1862 forme un beau volume in 4°, qui se vend 15 fr. [L'édit. chez L. Hachette et Cie, boulevard Saint-Martin, 77.]

L. R. HAYDEN,

ARPENTEUR,

Rue Charlotte, Sorel,

Sorel 13 août 1862

ALFRED GOUTU,

Huissier (Cour Supérieure.)

BERTHER EN HAUT, (B.C.)

RUE WILLIAM.

Il tien aussi un bureau d'Agent-Collecteur.

THE LIVERPOOL

AND

LONDON

Fire and Life Insurance Company.

Capital.....£2,000,000 stg.

THE ROYAL

Insurance Company of Eng'and.

CAPITAL.....£2,000,000 stg.

THE undersigned having been appointed agent of these companies, continues to insure Buildings and all other description of property against loss, or damage by fire, on the most favourable terms, and at the lowest rates charged by any good English Company.

All just losses promptly settled, without deduction or discount, and without reference to England. The large capital and judicious management of these companies, insures the most perfect safety to the assured.

JAS. MORGAN

Agent.
Sorel, 10th september 1862.

W. LUNAN
BAKER

CONFECTIONER & GROCER
WHOLESALE & RETAIL
KING STREET SOREL.

Remember the Old Stand
Sorel 22nd January 1962. 12 April 59.

**W. LUNAN,
BOULANGER**

CONFITEUR ET EPICIER.
EN GROS ET EN DETAIL
RUE DU ROI, SOREL.

SOUVENEZ-VOUS DU
MAGASIN ACHALANDÉ
Société, 22 janvier 1862 - 12 avril 62

J. H. WRIGHT,
ENCANTER

ET MARCHAND A COMMISSION
RUE DU ROI,
SOREL.
SOREL. 26 avril 1262.

DR. HALLER,
Rue George.

Vis-à-vis le Couvent des Ursulines.
SOREL.
 Sorel, 13 août 1857.

DAVID FINLAY

TAILLEUR,
VIS-A-VIS LE MAGASIN DE
R. M. KITTSON ECR.
Samedi 17 août 1893

PROPRIETE

Un magnifique lot à bâtir, sis sur la Rue George, vis-à-vis le CARRÉ ROYALE.
Un autre lot sis sur la Rue King, avec maison dépendance le tout en bon ordre.
S'adresser au soussigné.

J. G. CREBASSA Jur.

Sorel 27 mai 1862.

In Gazette de Sorid
Journal publié dans les intérêts du Dist

de Richelieu,
LE JEUDI ET SAMEDI MATIN DE CHAQUE SEMA
PAR
G. I. BARTHE.
Propriétaire-Rédacteur.

BUREAU RUE DU ROI.

TERMES D'ABONNEMENT

\$1 par semestre payable d'avance, ou \$1. 25c
après échéance.

Ceux qui veulent discontinuer sont obligés de refuser leur no. au Bureau de Poste à l'expiration de leur semestre. Il sera aussi nécessaire d'acquiescer les ar-rérages s'il y en a.

Toutes Correspondances, etc., doivent être

Toutes correspondances d'une nature personnelle, seront considérées comme annonces et chargées à tant la ligne.

Tarif des Annonces.

Les annonces sont taxées, sur une *première*

La 1 ^{re} insertion, par ligne.....	\$ 0
Les insertions subséquentes par ligne.....	0
Une annonce d'une colonne, avec condition, pour l'année.....	\$50 0
Do " " " six mois.....	30 0
Do " " " trois mois.....	18 0
Adresse d'affaire, de 3 à 5 lignes, par an.....	4 0

Toute annonce sous condition, sera insérée jusqu'à contre ordre — à \$cts. et 3cts. additionnels.

On accordera aux pratiques une diminution libérale.